



LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

UN OUTIL POUR LA PRÉVENTION ET LA REMÉDIATION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'article L122-2 du code de l'éducation et la circulaire du 29-03-2013 inscrivent la lutte contre le décrochage scolaire comme une des missions centrales de l'éducation nationale.

Les missions et les compétences des personnels intervenant dans le cadre de la MLDS sont définies par un référentiel national d'activités et de compétences.

Les objectifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire sont en ce sens définis :

- ▶ Prévenir les ruptures,
- ▶ Mobiliser les ressources de proximité,
- ▶ Accueillir et accompagner les jeunes en situation de décrochage,
- ▶ Former qualifier et sécuriser les parcours des jeunes en situation de décrochage.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : UNE MOBILISATION D' ACTIONS, D' INSTANCES ET D' ACTEURS

La prévention du décrochage au sein des établissements scolaires

— Des actions visant la réussite des élèves

Afin de soutenir les actions et dispositifs permettant de lutter contre le décrochage scolaire, l'académie de Nancy-Metz, en cohérence avec le projet académique et le projet de région académique Grand Est, met en place **un appel à projet** à destination des établissements scolaires du second degré. Ces actions viennent compléter, au sein des EPLE, les actions ordinaires de droit commun visant la réussite des élèves.

— Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Au sein de chaque établissement, le **groupe de prévention du décrochage scolaire** occupe une place centrale dans le pilotage de la lutte contre le décrochage scolaire. C'est en son sein que doit être travaillé le volet de la prévention du décrochage.



LE GROUPE DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE (GPDS)

Circulaire relative aux Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) – NOR : MENE1306159C circulaire n°2013-035 du 29-3-2013

La composition	Les missions
<p>Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre et de l'animation du GPDS. Le Référent Décrochage Scolaire (RDS) est systématiquement associé au pilotage.</p> <p>La composition du GPDS peut varier selon les caractéristiques des situations à traiter.</p> <p>Parmi les membres permanents, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chef d'établissement ou son représentant. • Le Référent Décrochage Scolaire. • Un personnel de la vie scolaire. • Un Psychologue de l'Éducation nationale. • Le service social et de santé. • Des enseignants. <p>Selon les situations, peuvent être associés : le DDFPT, un coordonnateur de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), le directeur de CIO, toute autre personne ressource.</p>	<p>Présent dans chaque établissement du second degré, le GPDS permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage. • Échanger en équipe pluri professionnelle sur les difficultés rencontrées par ces élèves. • Mettre en place et coordonner des actions de prévention et d'intervention correspondant aux besoins des élèves repérés (module estime de soi, travail autour du projet personnel, ...). • Suivre ces parcours. • Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. • Élaborer des solutions non scolaires avec des partenaires. • Organiser et suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves sortis récemment de l'établissement. <p>Chaque jeune repéré doit bénéficier d'un entretien de situation et d'un accompagnement.</p> <p>La périodicité des rencontres, la composition du groupe reflètent la problématique de chaque établissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire.</p>

Les Parcours aménagés de formation

Pour maintenir en milieu scolaire un élève présentant un fort risque de décrochage, les établissements scolaires du second degré ont la possibilité de procéder à des adaptations de leur parcours.

Trois outils, au service du projet de retour durable en formation et d'accès à la qualification, sont à cet effet déployés sur l'Académie de Nancy-Metz : les **Parcours individualisés (PI)**, les **Dispositifs personnalisés en alternance (DPA)** et les **Parcours aménagés de formation initiale (PAFI)**.

La mise en place d'un parcours aménagé est basé sur un travail partenarial avec :

- Des acteurs internes à l'Éducation nationale (établissements scolaires, Psychologues de l'Éducation nationale, enseignants, coordonnateurs de la MLDS, ...).
- Des partenaires externes à l'Éducation nationale (entreprises, associations, E2C, AFPA, ...).



Des acteurs de terrain présents dans les établissements

Au sein de chaque établissement scolaire, différents acteurs sont investis dans la prévention du décrochage scolaire. Ils agissent en complémentarité en fonction de leurs champs de compétence pour repérer les élèves en risque de décrochage, participer à des aménagements de parcours, conseiller et accompagner les familles et faciliter le retour en formation initiale.

Le chef d'établissement pilote la politique de prévention de son établissement. Il est secondé par le référent décrochage qui facilite la coordination des actions et fait le relais entre les différents acteurs impliqués et les instances.





Une animation territoriale de prévention du décrochage : le réseau FoQualE

Présent dans chaque Bassin d'éducation et de formation (BEF), le réseau FoQualE (Formation, Qualification, Emploi), qui se réunit en moyenne toutes les 6 semaines, occupe une place centrale dans :

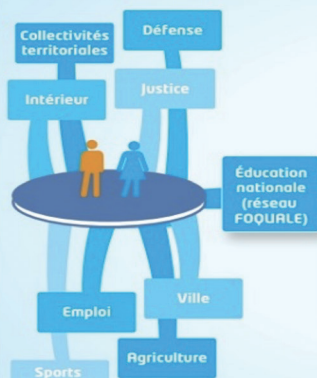
- **L'observation** du phénomène de décrochage scolaire au niveau du bassin. Les membres du réseau procèdent au repérage des difficultés rencontrées en établissement.
- **La réflexion et l'analyse** des problématiques du décrochage. À ce titre, les membres du comité de réseau :
 - Mutualisent les ressources du bassin pour apporter des réponses aux besoins recensés,
 - Analysent les besoins et développent des actions de prévention, intervention et de remédiation,
 - Traitent les situations de décrochage scolaire identifiées.

B.O. Bulletin officiel n° 14 du 4 avril 2013 - circulaire n° 2013-035 - ANNEXE 1



Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) : une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage

POSITIONNEMENT D'UN RÉSEAU FOQUALÉ AU SEIN DE LA PLATEFORME



ORGANISATION D'UN RÉSEAU FOQUALÉ : GOUVERNANCE ET RÔLES ATTENDUS DES ACTEURS



CPE : conseiller principal d'éducation
 CDP : conseiller d'orientation psychologique
 MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire

APPORTER, AU SEIN DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ, UNE RÉPONSE « COUSUE MAIN » AUX ÉLÈVES DÉCROCHEURS

Afin de proposer une solution adaptée à la situation de chaque élève repéré comme étant en risque ou en situation de décrochage, un accompagnement leur est proposé (au sein des CIO, établissements, dispositifs de la MLDS, ...) par des professionnels de l'Éducation nationale.

Les étapes de prise en charge du parcours d'un élève dans les dispositifs de remédiation MLDS

